

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-003205

Optique *163664*  Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : *R.00.202*

Société : *ESR f. Rabat*

Actif

Pensionné(e)

Autre : *A.*

Nom & Prénom : *EL HADDAD*

*H'Barek A.*

Date de naissance : *1925*

Adresse : *Secteur 4B Rue EL AZHAR N° 847 Tabighat*

*sa le*

Tél. : *06 64 59 14 33* Total des frais engagés : *626,90* Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : *29 MAI 2023*

Nom et prénom du malade : *El Haddad Hbarek* Age : *1925*

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : *Bronchopneumie*

Affection longue durée ou chronique :  ALD *ALD Pathologie*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *Salé*

Le : *02/06/2023*

Signature de l'adhérent(e) : *El Haddad Hbarek*



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20 MAI 2023	S		250 dh.	Chirurgien Dentiste en Pneumo-Phthisiologie et Allergologie INPE: 101171684 106, Rue Maouy, 1er Etage Lot 10, Casablanca

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LA MAMORA Dr. Zakaria BENTAHAR Secteur 4, Imr. Ata Allah, N° 13 Salé, Tabriquet-Tél.: 0537 85 40 87	29/05/23	376,90
		

102073970

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

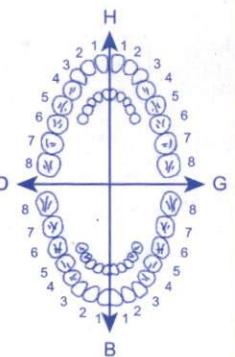
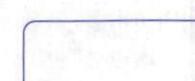
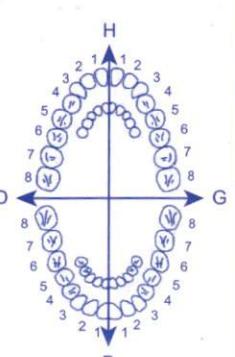
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

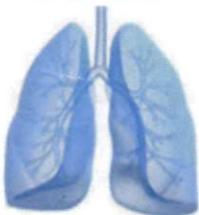
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
				
				
O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			CŒFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412 00000000 35533411	G	21433552 00000000 11433553
	D	00000000	B	00000000
		35533411		11433553
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				MONTANTS DES SOINS
				
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

## Dr Oualil Houda : Médecin spécialiste pneumologue.



Cabinet spécialisé en maladies respiratoires - allergologie et phtisiologie - servage tabagique par acupuncture - fibroscopie bronchique - oxygénotherapie - exploration fonctionnelle respiratoire EFR - troubles respiratoires du sommeil (apnées de sommeil et autres).

INPE : 101171684 - ICE : 001623703000042 - Identifiant fiscal : 18774602

Salé, le: 29 MAI 2023

Nom du patient: El Haddad Hbarek

$$161,80 \times 2 = 322,60$$

1. Tiava: 1 ml dd° 1%, (x 3 mois).

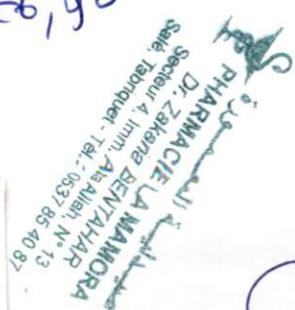
53,30

2. Totifen sirop: 1 vers x 21, (x 1 mois).  
et poivron.

$$T = 326,90$$



**TOTIFEN® 0,02 %**  
Ketotifen  
Sirop  
PROMOPHARM S.A.  
6 118000 240846



Dr. Oualil Houda  
Spécialiste en pneumo. Phtisiologie  
986, Av. Malouya 1er étage Lot. Villas  
Sala Al Jadida

